

<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-contre-le-gaspillage-alimentaire-Il-faut-en-finir-avec-le>



Projet de loi contre le gaspillage alimentaire : « Il faut en finir avec le gaspillage alimentaire de masse » -

Émilise Lessard-Therrien

Date de mise en ligne : jeudi 12 novembre 2020

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 12 nov. 2020 - Québec solidaire est résolu à s'attaquer au fléau du gaspillage alimentaire à grande échelle. La députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et responsable solidaire en matière d'agriculture, Émilise Lessard-Therrien, a présenté ce matin un projet de loi afin de réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025.

Le projet de loi 491 obligerait notamment les entreprises alimentaires - transformateurs, distributeurs, détaillants - à conclure des ententes de revalorisation des produits invendus avec des organismes reconnus. La députée solidaire rappelle d'ailleurs que ces entreprises seraient à elles seules responsables de 60% des aliments gaspillés chaque année au Québec.

« La quantité d'aliments qu'on produit chaque année et qui se retrouve directement à la poubelle a de quoi nous faire rougir de honte. À l'échelle canadienne, on parle de plus de 11 millions de tonnes d'aliments : c'est assez pour nourrir toute la population du Canada pendant près de 5 mois ! Actuellement, on se fie sur la bonne volonté des entreprises pour récupérer les aliments invendus, il faut que ça change. Il est temps d'obliger les grandes entreprises de transformation et de distribution à prendre des engagements clairs pour en finir avec le gaspillage alimentaire de masse », fait valoir Mme Lessard-Therrien.

En 2020, les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de plus de 30% par rapport à l'an dernier en raison de la pandémie, et cette tendance risque fortement de se maintenir en 2021, rappelle la députée solidaire.

« Comment pouvons-nous continuer d'accepter que l'on jette chaque année des millions de tonnes d'aliments quand on sait à quel point nos agriculteurs mettent du temps et de l'énergie à produire cette nourriture ? À l'heure où de plus en plus de familles frappent aux portes des banques alimentaires, on ne peut tout simplement plus accepter d'envoyer tous ces aliments au dépotoir alors qu'ils pourraient être distribués aux gens dans le besoin par le biais des organismes sur le terrain », conclut Émilise Lessard-Therrien.

Le projet de loi 491 en bref

- ▶ Cible nationale de réduction du gaspillage fixée à 50% d'ici 2025 ;
- ▶ Obligation pour les transformateurs, les distributeurs et les détaillants de conclure des ententes de réduction du gaspillage de produits alimentaires invendus avec des organismes reconnus ;
- ▶ Création d'un registre public sur les produits alimentaires invendus et les ententes de réduction du gaspillage.